

CALENDRIER DU MOUVEMENT POSTE A PROFIL 2024

Le mouvement sur poste à profil, appelé mouvement POP, est organisé selon les modalités décrites dans les lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité.

I. Formulation des demandes via l'outil Colibris

Période de saisie des vœux :

du mercredi 8 novembre 2023 à 12h00

au mercredi 29 novembre 2023 à 12h00

via l'outil Colibris accessible depuis Siam - Iprof : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>

II. Instructions des demandes

Après vérification de la recevabilité des demandes, le bureau DPE5 examinera les candidatures recevables. Les enseignants dont la candidature sera sélectionnée pour un entretien avec la commission de sélection en seront informés par courriel. Les entretiens seront organisés par la DSDEN en distanciel ou en présentiel

du jeudi 30 novembre 2023

au mardi 23 janvier 2024

Suite aux entretiens de la commission de sélection, les candidats avec un avis favorable au recrutement seront classés dans l'application POP1D dédiée, en fonction de l'adéquation de leur profil avec le poste.

Les agents inéligibles ou ceux dont la candidature n'est pas recevable (dossiers incomplets, absences des titres et qualifications exigés pour les postes à exigence particulière) en seront informés par courriel. Ceux dont la candidature n'est pas sélectionnée pour un entretien ou ceux qui ne sont pas classés par la commission de sélection à l'issue de l'entretien seront également destinataires d'un courriel individuel.

III. Résultats du mouvement POP

Les candidats classés sur un poste POP seront informés par courriel le **mercredi 21 février 2024** de la suite donnée à leur candidature, quel que soit leur rang de classement sur ce poste.

Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement POP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un de ses vœux formulés dans le cadre du mouvement POP verra sa participation au mouvement interdépartemental **automatiquement annulée par la DGRH**.

Point d'attention : La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu dans le cadre du mouvement POP est de trois ans.

IV. Dispositifs d'accompagnement et d'information

Un service téléphonique d'aide et de conseil personnalisés destiné à informer les enseignants et à les conseiller pour la saisie de leur demande de mobilité est mis en place par le ministère de l'éducation nationale :

Plateforme « Info mobilité » : 01 55 55 44 44

du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30

du lundi 6 novembre au mercredi 29 novembre 2023 midi

Après la fermeture de la plateforme Info mobilité ministérielle, les candidats pourront se rapprocher du bureau DPE5 par courriel à dpe5d@ac-toulouse.fr